

BULLETIN DES GRAINS & FARINES

ET DU COMMERCE DE LA RÉGION LYONNAISE
PARAISANT LE DIMANCHE

Abonnements : 2 fr. 50 pour 6 mois; 5 fr. par an. — S'adresser à l'imprimerie Bourgeon, rue Saint-Paul, 36-38, Lyon.

MARCHÉ DE LYON.

Lyon, le 16 décembre 1882.

Le marché d'aujourd'hui était très animé. La culture était satisfaite de voir que ses prétentions n'étaient plus rabaisées et sans noter de changement dans les prix nous enregistrons un bon marché d'affaires.

Les bons blés à 25.50.
Les blés ordinaires à 24.50.
En farines la meunerie ne produit pas suffisamment pour alimenter sa clientèle et elle devra prendre ailleurs ce qui lui sera nécessaire.

Les farines de consommation ont été relevées et la vente continue à être assez facile. Aux prix cotés ci-dessous, la boulangerie a fait quelques achats.

Farines commerce 1 ^{es} .	45,50	45,50
— — rondes	40,50	40,25
Farines boulangerie 1 ^{es}	49,50	50,50
— — rondes	42,50	43,50

Les autres grains restent absolument sans changement.

Les hautes eaux contrarient fortement l'aspect de nos marchés de province, car la meunerie, dont le travail est réduit de plus d'un tiers, n'achète que des quantités relativement restreintes. Il en résulte que là où l'on pouvait compter sur de la hausse, on ne vend que très difficilement et quelquefois même pour se débarrasser de la marchandise, il faut faire quelques concessions.

Les marchés du centre et du rayon sont plus particulièrement atteints que tous autres par cette situation et le bon blé peut y être obtenu assez facilement de 24 50 à 25 fr.

Dans le nord et dans l'ouest, où les apports de la culture continuent à être médiocres, les prix se soutiennent aux environs de 25 à 26 fr.

Les arrivages de blés étrangers sont toujours très peu abondants, et les marchés à livrer faits antérieurement, se régularisent avec difficulté. Aussi, la tendance pour ceux-ci, au lieu d'être calme comme pour nos blés indigènes, est-elle tout au contraire très ferme; et si nous jetons un regard en arrière, d'une quinzaine seulement, nous trouvons que les cours du jour dénotent une plus-value d'au moins 50 cent. sur ceux pratiqués à ce moment.

Malgré l'abondance de la récolte aux Etats Unis, les achats y sont fort difficiles, et les importateurs français au cours de 1 doll. 10 le bushel, prix coté pour le disponible en roux d'hiver à New-York, ne peuvent rien faire. En effet, le prix de 1 doll. 10 le bushel, représente à peu près une moyenne de 26 fr. sur wagon au Havre.

A la côte anglaise, les arrivages sont presque nuls, de sortes que nous pouvons rien tirer de ce côté. Le cours de 43 sh. 9 deniers pratiqué pour les provenances américaines, sans option du continent, ne nous permettrait pas, du reste, de faire le moindre achat.

Les expéditions de la Russie se soutiennent assz bien, en dépit de l'apparition des glaces; mais les arrivages qui se produisent à Marseille se trouvent immédiatement absorbés par la consommation locale.

Les offres que nous fait la Hongrie sont peu nombreuses; en tous cas, les prix qu'elle tient ne nous permettent pas, pour le moment, de traiter.

Les envois de la Pologne vont cesser, car la plupart des ports de la Blatique sont bloqués; on ne peut donc compter sur aucun appoint nouveau de ce côté, avant le printemps.

En somme les approvisionnements actuels sont plus difficiles qu'en temps ordinaire, et les quantités de blé en mer destinées pour l'Europe ne promettent pas une abondance ultérieure en rapport avec les besoins. Le total de ces quantités ne s'élève qu'à 1,970,000 quaters ou 4,334,000 quintaux; l'an dernier, à pareille date, il y avait en mer 2,671,000 quaters ou 5,342,000 quintaux.

Ainsi, avec une récolte partout supérieure à celle de l'an dernier, le commerce n'a pu trouver qu'un chiffre inférieur à l'année précédente, et cette circonstance est d'autant plus importante à noter, que les stocks de l'Europe sont partout d'une nullité presque complète. On ne peut trouver la cause de cette anomalie que dans la pression exercée sur les cours au début de la campagne, pression qui a eu pour résultat immédiat d'éloigner le producteur des marchés, et qui aura pour conséquence inévitable une amélioration sensible des prix si l'on veut s'assurer définitivement les réserves habituelles.

New-York est à 1 dollar 09 cents le bushel disponible, fr. 20.88 contre fr. 21 27 les 0/0 kil. Le courant mois est à 1.09 contre 1.08 1/2; janvier à 1.09 7/8 contre 1.10 3/8; février à 1/12 1/4 contre 1.12 8/8. La tendance est bonne à ces cotations. Le fret a baissé d'un sch. 1/2 à 7 sch.

Saint-Petersbourg (cours du 12) est sans variation sur la semaine dernière, à 13 roubles 20 le tchewert, (fr. 20.93 les 0/0 kilos.

Paris à fr. 60.50 gagne fr. 3 sur la farine 9 marques courant mois, et 0.15 c. sur le blé à fr. 25.25 contre fr. 25.10.

A Marseille la huitaine qui prend fin aujourd'hui a été calme pour tous les blés indistinctement; la demande a été assez réduite, autant sur le disponible que sur le livrable, et les transactions se sont limitées aux seuls besoins de la minoterie locale. Les prix, toutefois, se sont assez bien tenus et conservant cette nuance en clôture.

Etats-Unis. — Les expéditions, pendant la semaine finissant le 9 décembre, se sont élevées à 592,410 quintaux métriques, dont 69,440 pour le continent, 60,760 pour la France et 462,210 pour l'Angleterre. Les stocks visibles étaient, à cette date, de 5,400,000 quintaux, sans changement sur la semaine précédente.

L'année dernière, pendant la semaine correspondante, les expéditions s'élevaient à 494,760 quintaux, dont 43,400 pour le continent et 451,860 pour l'Angleterre. — Les stocks visibles étaient de 5,130,000 quintaux.

Dardanelles — Du 28 nov. au 5 déc., 26 navires dont 4 vapeurs, portant ensemble 160,800 qx métriques blé ont passé le détroit : 9 en provenance de Taganrock, 3 de Berdianska, 1 de Marianopoli, 2 de Galatz, 2 de Kustenljé, 3 d'Ibraïla, 2 d'Odessa, 1 de Rostosto, 1 de Burgas, 2 de Constantinople. De ce nombre, 9, tous voiliers, se sont déclarés pour Marseille, 1 vapeur pour Malte. Le surplus était destiné, savoir : 6, dont 1 vapeur, à Gibraltar,

3, dont 2 vapeurs à l'Angleterre, 4 voiliers à l'Italie, 1 à la Grèce, 1 à Dunkerque, 1 à Anvers.

L'année dernière, pendant la semaine correspondante, le nombre des passages fut de 32 navires chargés de 221.600 quintaux, dont 13 pour Marseille; en 1880, il fut de 63, dont 33 pour Marseille; en 1879, de 61, dont 25 pour Marseille; en 1878, de 20 dont 15 pour Marseille; en 1877, de 0 dont 0 pour Marseille.

A Bordeaux, la tendance reste ferme, aussi bien pour le blé que pour la farine; il en est de même à Nantes, où l'exportation depuis huit jours a fait quelques achats.

Au Havre, on remarque peu d'animation dans les affaires, et cela tient à ce que les blés y sont peu abondants. Les prix restent très fermement tenus, avec tendance à la hausse.

A Calais et Dunkerque, la marchandise n'est pas plus abondante que la semaine dernière, et les prix conservent une grande fermeté.

En Angleterre, les prix sont fermes sans changement. A Londres, les affaires n'ont aucune animation. Sur le marché des cargaisons flottantes, les vendeurs demandent généralement 43 sh. 9 den. pour les blés roux d'Amérique (25, 32 les 100 kilos); une cargaison de qualité secondaire a été cédée à 43 sh. (24.34 les 100 kilos); mais le reste est bien tenu. A livrer, les prix se maintiennent au taux de la semaine dernière.

En Allemagne, Cologne et Hambourg accusent du calme. Berlin est en hausse, tant sur le blé que sur le seigle.

MARCHÉ DE PARIS.

Paris, le 15 décembre 1882.

Blés. — Le marché est assez bien fréquenté, et les offres continuent à être nombreuses; la vente en raison de la baisse des eaux devient plus facile, et la tendance est assez ferme. On paie les bons blés roux de 26 à 26 25 f., et les blancs de 26 50 à 27 fr. les 100 kilos en gare d'arrivée: Le commerce de Montereau offre ses blés de 30 à 30 50 les 120 kilos.

Le commerce du Nord offre toujours de beaux blés blancs de Bergues, de 26 à 27 fr., mais la vente en est presque nulle. Il est de même pour la marchandise offerte par le commerce du Centre qui tient les diverses provenances de 24 50 25 50 le quintal.

Les blés exotiques sont toujours rares, et le Havre est le seul port qui nous fasse des offres importantes.

On tient les blés roux d'Amérique de 25 75 à 26 fr., les Saint-Louis 25 75 les 100 kilos sur wagon au Havre.

A livrer sur quatre premiers mois, on tient les blés roux d'hiver 26.50.

Les Californie à livrer valent de 26 à 26.40; les Walla-Walla 26.50 à 26.75.

Les Pologne nouveaux valent de 25 à 25.25 sur wagon au Havre.

En résumé, marché assez animé; prix fermes pour les blés indigènes et les provenances étrangères.

SEIGLE. — On ne fait pas plus d'affaires que précédemment. Les cours varient de 15.75 à 16 les 100 kil. en gare d'arrivée.

ORGES. — Cet article est très calme.

Les cours n'éprouvent pas de changements notables. On cote les orges de choix de 20 à 21 francs, les bonnes sortes de 19 à 19.50, et les qualités secondaires de 18 à 18.50. Les orges de monture valent de 17.50 à 18 fr.

ESCOURGEONS. — La demande est assez régulière et les acheteurs dénotent une nouvelle amélioration sur mercredi dernier. On a engagé plusieurs affaires de 18.50 à 19.

MALTS. — Peu d'affaires en cet article. Les malts d'orge valent de 24 à 33 fr. et les malts d'escourgeon de 26 à 32 fr.

AVOINES. — Les offres sont peu importantes, et les acheteurs paraissent peu désireux de traiter. Il en résulte que les prix se maintiennent difficilement, il faut cependant voir les mêmes cours. Les bonnes avoines noires de Brie ne valent pas plus de 19.25, les avoines noires ordinaires du centre et de la Beauce valent de 18.25 à 18.50.

On cote :

Avoines 1 ^{er} choix détail	19 25 à
— — gros	19 . . à
— noires 1 ^{re} qualité	18 75 à 18 50
— — ordinaires	18 50 à 18 25
— grises de Beauce	18 50 à 18 25
— noires à
— grises d'hiver C ^o	18 25 à 18 . .
— — de printemps	18 50 à 18 25
— de Suède	18 . . à 17 75

Les avoines étrangères sont calmes. On tient les Suède disponibles à 17.75 et sur décembre-janvier, il y a vendeurs à 16.75, à prendre à Rouen. Les Libau noires disponibles, valent 16,75 le quintal.

ISSUES. — Le froid avait ramené quelques demandes, et l'on croyait que la Normandie ferait quelques achats; mais le retour d'une température plus douce ralentit les affaires. Les prix cependant restent les mêmes.

Nous cotons par 100 kil. en gare d'arrivée pour les provenances du rayon :

Gros son	13 50 à 14 . .
3 cases mélangées	12 25 à 12 50
Sons fins	11 50 à 12 . .
Recoupettes	12 . . à 11 50
Remoulages blancs	15 50 à 18 . .
— bis	14 . . à 15 . .

GRAINES DE COLZA. — Les prix sont faiblement soutenus. On cote les diverses sortes de 33 à 35 le quintal.

FÉCULES. — Les prix sont en hausse; affaires plus nombreuses. On cote la féculle sèche de 39.50 à 40 et la verte de 24.50 à 25.

SARRASINS. — Les prix sont fermes; on cote les diverses provenances de » » » à » » » les 100 kil. en gare d'arrivée.

GRAINES FOURRAGÈRES. — On fait peu d'affaires. Les prix sont très fermement tenus.

Nous cotons par balle de 100 kil.

Trèfle violet	130 à 170
— blanc	175 à 200
— hybride	180 à 210
— d'Amérique	130 à 132
Luzerne de Provence	150 à 165
— du Poitou	120 à 130
— d'Italie	140 à 145
Minette	55 à 65
Ray-grass anglais	55 à 65
— d'Italie	60 à 65
Sainfoin à une coupe	30 à 32
— deux coupes	34 à 36
Jarras	22 à 25
Vesce d'hiver	28 à 30
— de printemps	24 à 29

CAUSERIE

Louis Blanc est mort. En apprenant cette nouvelle beaucoup de gens se sont écriés : Encore. C'est qu'en effet pour toute notre génération le puissant écrivain était défunt depuis 1849. Il fallait être déjà mêlé au mouvement politico-social de 1848 pour avoir connu le Louis Blanc qui fut si célèbre et dont la popularité fit un instant échec à celle de tous les membres du gouvernement provisoire d'alors. Rentré dans la vie politique après 1870, il ne fit que peu d'apparitions à la tribune française et il est mort sans que sa disparition puisse causer un vide au parlement.

Il serait injuste cependant de laisser disparaître l'auteur du célèbre sophisme « de chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins », sans saluer en lui une probité à toutes épreuves et un attachement absolu à son programme socialiste. Les hommes qui restent inébranlablement fidèles à leurs théories se font si rares aujourd'hui que Louis Blanc n'eût-il que ce titre au respect mériterait encore de ne point disparaître sans être salué par tous les esprits impartiaux.

Mort également M. Lachaud, le célèbre avocat, qui possédait à un si haut degré l'art de gagner les cœurs et qui ne reculait jamais devant la mise en pratique du conseil d'Horace : *Si vis me flere*.

L'émotion de M. Lachaud était un de ses plus puissants moyens oratoires, et tout connu qu'il fut du jury, cet argument, à côté de la cause, manquait bien rarement son effet. Que d'assassins lui ont dû de pouvoir continuer à jouer en paix d'une existence consacrée tout entière au crime.

De tels orateurs pourraient être loués du genre humain si, au lieu de consacrer leur incomparable talent à la défense d'épouvantables coquins, ils jetaient le poids de leur éloquence dans la balance des réformes sociales? Ce serait alors qu'ils réuniraient en eux toutes les qualités que Cicéron demandait à ses émules et que l'humanité les glorifierait à droit chacun d'eux du titre de *Vir bonus*.

Ce n'est plus d'un mort qu'il va être question, c'est seulement d'un blessé. Et encore le nom de M. Gambetta ne serait-il pas venu sous ma plume, sans la malencontreuse version que le malade a fait publier sur son accident, par la *République française*. Du moment où il convient à M. Gambetta de rejeter sur lui-même la responsabilité du coup de revolver qu'il a reçu dans la main et qu'il a jugé à propos de ne mettre personne en cause, cela devait suffire à couper court à tous commentaires.

Un coup de feu blesse M. Gambetta, il dit que c'est lui qui s'est blessé, comment?

c'est son affaire; et tout devait se borner à une constatation de médecin et à un traitement régulier. Mais puisque M. Gambetta condescend à expliquer comment le drame s'est passé, il devrait au moins revêtir son récit des couleurs de la vraisemblance et ne pas servir aux lecteurs de son journal une énigme insoluble en guise d'explication.

On ne fera admettre par personne qu'en voulant redresser un canon de revolver, de quelque calibre qu'il soit, on puisse se traverser la paume de la main et l'avant-bras. Tout au plus, si l'on est exceptionnellement maladroit, et si on a saisi l'arme par l'extrémité du canon tourné vers soi, pourra-t-on se perforer le cœur de la main, quiconque voudra prendre en main une arme, s'en convaincra aisément.

De la balle engagée incomplètement dans le cylindre et qui part comme cela, toute seule, sans le secours du percuteur il n'est même pas nécessaire de faire justice et je termine comme j'ai commencé par ces mots :

M. Gambetta est blessé, il ne se plaint de personne, que les amis trop zélés de l'ex-premier ne soient pas plus exigeants que lui, et qu'ils nous laissent en repos avec cet accident dont l'Europe s'est d'ailleurs montrée fort peu émue.

Préoccupons-nous plutôt du jugement qui terminera probablement cette semaine le procès intenté par le ministère public aux fondateurs de l'*Union Générale*. J'avoue que j'attends le verdict de la police correctionnelle avec une impatience au moins égale à celle que peuvent manifester MM. Bontoux et Feder, bien que ce ne soit pas pour les mêmes motifs.

Je veux savoir si le vigoureux réquisitoire du substitut sera admis par les juges de mon pays et si désormais les bons devront être rassurés et les méchants livrés aux soins du géolier des maisons centrales. Je veux le savoir, et j'y compte car jamais paroles ne rendirent mieux mes sentiments que celles prononcées par M. Falcimaigne lorsqu'il s'écriait en pleine audience :

« Il serait permis de douter de la justice si elle laissait cet homme debout et intact sur les ruines qu'il a amoncelées », et c'est mon désir intime qu'il traduisait lorsqu'il concluait ainsi : « Vous n'oublierez pas dans votre jugement les désastres incalculables qu'ils ont causés, les fraudes gigantesques qu'ils ont commises, votre sévérité sera exemplaire. »

Ce n'est pas que j'en veuille personnellement à MM. Bontoux et Feder, mais c'est qu'ils ne sont pas les seuls qui ont mérité le châtement et qu'après ceux-là j'espère bien en voir d'autres venir s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle.

Et ce sera justice !

Que de bruit mon Dieu autour de la

prétendue misère de M. Paul Féval. Et quoi, voilà un écrivain qui ayant par deux fois, gagné avec sa plume un demi million tout en élevant à l'aise sa famille et en ne se privant d'aucune jouissance du confort, risque sa fortune dans des jeux de bourse. Et parcequ'il partage le sort de tous ceux qui ne savent point borner leur désir, l'alarme est au camp des littérateurs. Il faut qu'on vienne en aide à ce malheureux qui ne gagne plus, bon ou mal au. que de quinze à dix-huit mille francs !

Ne serons-nous donc jamais sérieux à Paris et prendrons-nous donc sans cesse le Pirée pour un nom d'homme? M. Féval a été glouton, il a attrapé une indigestion, tant pis pour lui. Pour se rétablir qu'il observe un peu la diète, cela lui sera d'autant plus facile qu'il y a en France plus de vingt millions de travailleurs qui croiraient assister à un banquet de fête en prenant leur part du modeste ordinaire du pauvre écrivain de la rue Mareadet.

En vérité si la charité n'était inépuisable dans notre pays de tels égarements corporatifs seraient de nature à détourner dorénavant de réelles infortunes.

La Mort de M^e Lachaud

Me Lachaud est mort d'une maladie contractée depuis longtemps. Il avait été atteint, au début, de rhumatismes articulaires et d'une décomposition du sang.

Il eut, au mois d'octobre 1881, sa première attaque de paralysie. On l'envoya, l'été dernier, au bord de la mer et dans une station thermale, mais le mal était incurable et toutes les médications ne purent lui apporter le moindre soulagement.

Il vivait dans une somnolence continue, ayant presque perdu la mémoire et pouvant à peine parler.

Ce fut au mois de février dernier, dans l'affaire du caissier Doerr, qu'il plaida pour la dernière fois. Les personnes qui assistaient à cette audience n'ont pas oublié la triste impression que fit sur elles sa présence à la barre. Quand il voulut se faire entendre dans cette enceinte de la cour d'assises où il avait remporté tant de triomphes, on vit bien qu'il avait perdu déjà toutes ses brillantes facultés oratoires et que ses forces physiques ne correspondaient plus à son intelligence.

C'était la fin et il ne reparut plus au Palais. Me Lachaud était né à Treignac (Corrèze), le 25 février 1818; il fit son droit à Paris et fit sa première plaidoirie à Tulle.

C'est là que par hasard, Mme Lafargue l'ayant entendu plaider quelques mois avant son affaire et ayant été enthousiasmée par son talent, se promit d'y recourir à l'occasion.

L'occasion arriva bientôt et ce fut le procès Lafargue qui le mit en lumière.

Il plaida ensuite dans un autre procès célèbre, celui de l'affaire Marcellange, puis il quitta la province pour venir se fixer à Paris.

Il s'illustra pendant près de quarante ans et nous ne saurions énumérer tous les procès où il se fit remarquer. Parmi les plus retentissants nous citerons les affaires Bocarmé, Lescure, de Mercy, Mme Lemoine, Lapommerais, Troppmann, Armand, etc.; parmi les plus récentes : celles de Courbet, dans l'affaire de la Commune; le procès Bazaine; le procès de Wimpffen contre Cassagnac, où il plaida pour ce dernier; enfin, celui de Mlle Marie de Bière.

Me Lachaud n'a jamais été un homme politique, mais il a tenté plusieurs fois de se faire élire député, et M. Henri Rochefort rappelait qu'alors qu'il était en prison à Versailles, Lachaud qui défendait Courbet sortit un jour de la cellule de son client pour entrer dans la sienne.

« Vous savez, dit-il à M. Rochefort, que vous m'avez empêché d'être ministre de la justice. J'avais la promesse de l'empereur, mais il fallait d'abord me faire nommer député; et, avec votre petite brochure rouge, vous avez monté l'opinion à un diapason tel que ma profession de foi, pourtant très suffisamment libérale, parut aux électeurs le comble de la réaction. Aussi suis-je resté sur le carreau. »

« Celui qui aurait vu l'inquiétude de Lachaud sur son sort — dit M. Rochefort — et son empressement à tout tenter pour sauver sa vie menacée, ne se fût guère douté que j'avais contribué à lui faire perdre son portefeuille. Il plaida devant moi et mon avocat, comme il eût plaidé devant le conseil de guerre, avec une verve d'improvisation et une chaleur de sincérité et de sympathie qui m'allèrent au cœur. »

« N'insistez pas sur les petits faits, ré-
pétait-il à mon conseil, le moindre des articles du Code visés contre Rochefort entraînant les travaux forcés à temps. Ne le défendez que mollement sur le chef de complot ayant pour but de changer la forme du gouvernement. C'est la déportation perpétuelle, c'est vrai, mais elle laisse au prisonnier son caractère politique; or, en politique, la perpétuité n'existe pas. »

Son bonapartisme, dit-il, était accidentel et né de circonstances à peu près indépendantes de sa volonté.

« Quelle singulière idée vous avez eue d'entrer dans ce parti-là! lui demanda un jour le rédacteur en chef de l'*Intransigeant*. »

— Ça m'est venu sans y penser, fit-il. « Un jour j'étais allé aux Tuileries pour demander à l'empereur la grâce d'un condamné à mort. Il me reçut si gracieusement, il dit à sa femme d'un ton si flatteur : » Eugénie, viens donc voir

APRÈS LA PLUIE, LE BEAU TEMPS!

3

SCÈNE DE LA VIE INTIME

(Suite)

ANDRÉ

Ah, mon Dieu, si vite que cela, le... cher homme (avec une joie égoïste) mais alors, vous deveniez veuve tout en restant...

FERNANDE, *achevant*

..... Jeune fille!... oui, Monsieur, cependant le sacrifice que j'avais fait en épousant M. de Morlay ne fut pas entièrement perdu.

ANDRÉ, *avec étonnement*

Comment cela?

FERNANDE, *avec embarras*

Vous n'avez pas oublié la dernière entrevue que nous eûmes ensemble, la veille de la signature du contrat.

ANDRÉ, *sombre*

Non, Madame, car c'est ce jour qui a vu se consommer un malheur! Vous m'aviez écrit, je vins à votre appel. Vous m'appâtes alors que votre père, entraîné dans de malheureuses spéculations, était perdu si vous n'épousiez pas ce comte de Morlay, son principal créancier qui, ja veille encore, vous était inconnu. Je vous aimais... vous m'aviez laissé espérer de votre

côté... Mais j'étais pauvre. Je ne pouvais sauver votre père... Vous me supplâtes à genoux de vous pardonner, de partir et de vous oublier.

FERNANDE, *avec émotion*

Et, cœur noble et généreux, vous m'avez pardonné, vous êtes parti.

ANDRÉ, *se levant et allant à elle*

Mais je ne vous ai jamais oubliée, Fernande!

FERNANDE, *émue et baissant la voix*

Moi non plus, mon ami, car vous l'aviez deviné... je vous aimais!...

ANDRÉ, *avec amertume*

Vous m'aimiez...? (*changeant de ton*) Mais continuez donc, Madame. Vous avez la bonté de m'apprendre que malgré la mort de votre mari, le... sacrifice que vous aviez fait en l'épousant n'avait pas été inutile.

FERNANDE

En effet, Monsieur, quelques jours plus tard, j'appris que par un testament déposé la veille de notre mariage, M. de Morlay m'avait instituée sa légataire universelle. Mon père fut sauvé et... j'étais libre.

ANDRÉ, *se laissant retomber sur sa chaise, avec désespoir*

Et je n'ai rien su! Ah! malheureux que j'étais! Le jour de votre mariage, — car j'étais resté jusqu'à la dernière minute, espérant toujours... quoi? je ne savais! l'imprévu — Mais lorsque tout fut consommé, je quittais ce pays,

des larmes dans les yeux, la mort dans le cœur, poursuivi par le chant des cloches dont le joyeux carillon semblait railler mon désespoir. J'avais à Cuba, un vieil oncle qui, à différentes reprises, m'avait écrit de venir le rejoindre. Je pensai à lui et m'embarquai pour les Antilles espagnoles. J'y restai cinq ans, sans nouvelles de France. Il y a huit mois, j'éprouvai tout-à-coup un vif désir de revoir... ma patrie; mon oncle était mort me laissant, lui aussi, toute sa fortune. A peine débarqué, je dirigeai mes pas vers cette contrée, et, en quittant Avignon, ce matin, je voulais gagner Beauséjour, quand l'orage me surprit... Aveuglé par la pluie, et sans savoir encore chez qui le hasard me conduisait... je vins frapper à cette porte. Oh! combien j'étais loin de m'attendre au bonheur qui...

FERNANDE, *avec embarras*

Mais, monsieur!...

ANDRÉ, *tristement*

Oh! c'est vrai, Madame, j'oublie que je n'ai pas le droit de parler ainsi. Je ne songeais plus qu'en mon absence...

FERNANDE, *se levant et avec angoisse*

Mais regardez-moi donc, André. Vous ne comprenez donc pas?...

ANDRÉ, *se levant — avec inquiétude*

Comment? Que voulez-vous dire?... Cette robe... ces fleurs... En effet... ce n'est pas l'habitude à cette heure... Oh! quelle horrible

pensée... Oui, c'est bien cela... Vous allez vous... Ah! peut-être est-ce déjà fait?... Mon Dieu... Encore l'imprévu!... Oh! ce dernier coup m'achève!... (*Il porte, désespéré, les mains à son front*).

FERNANDE, *une main sur ses yeux*

Oui, André!... mon ami... je vais me remarier.

ANDRÉ, *relevant la tête, et avec un cri*

Encore!... Oh! mais... cette fois, j'arrive à temps!

FERNANDE, *avec fermeté*

Non André, j'ai librement donné ma parole, et rien ne saurait me faire manquer à cet engagement d'honneur. (*Un temps*)

ANDRÉ, *sombre*

Et... votre futur... mari...

FERNANDE, *inquiète*

Que voulez-vous dire?

ANDRÉ, *continuanti*

... Est plus jeune, sans doute, que Monsieur de Morlay?

FERNANDE

Il a quarante ans,

TOM-BOB.

(A suivre)

« Me Lachaud, le célèbre avocat », que depuis ce moment je fus tout à cette famille. Ce n'est pas à l'empire, c'est à l'empereur que je me suis attaché. »

La fortune que laisse Me Lachaud est très grande et est représentée en partie par de vastes domaines en Corréze.

PAS DE VEINE

MONOLOGUE

dit par M. LELOIR de la Comédie-Française

Il pleuvait, ce soir là. J'étais sans parapluie. Au milieu de la rue. Un porche me couvrit. Mais quel abri, grands dieux ! Des corniches, la pluie. En cascades tombait le long de mon habit ;



Sous mes pieds, un ruisseau boueux cherchait passage. Un vrai fleuve s'était formé sur mon chapeau. S'infiltrant dans mon col, arrosant mon visage ; Je n'étais plus en chair, hélas ! — J'étais en eau. Pour comble de malheur, ma poche était d'un vide. A donner le vertige à de plus résolu. Les fiacres, près de moi, passaient d'un trot rapide. J'avais juste trois sous pour prendre l'omnibus.

Cependant j'aperçus, courant presque et voilée, Une femme. Elle avait relevé son jupon, Laisant voir une jambe artistement moulée. Sur un pied chaussé juste et d'un aspect fripon.



L'aurai-je ? un mollet me donne des idées. Folichonnes parfois — comme au premier venu ; Cette jambe, entrevue au milieu des ondées, Avait, pour moi, le charme aimé de l'inconnu, Et je voulais savoir...

Sapristi, si ma femme Elle ne rirait pas du tout ; mais, sur mon âme, Avec un temps pareil, elle est à la maison. Je peux donc, sans danger, n'en faire qu'à ma tête.

Et comme un vrai torrent sur mon crâne coulait : — Bast ! me dis-je, il faudrait que je fusse bien bête. Eau par ci, eau par là ?... rejoignons mon mollet. Sitôt dit, sitôt fait, je sors de l'encoignure. Où je m'étais blotti fort inutilement ; Reconnaissant, au loin, la belle à sa tournure. Je pousse mon seul cri de conquête — En avant ! Et saute sur ses pas.



Dieu ! comme elle va vite ! Je cours, m'éclaboussant chaque fois que mon pied Se pose ; pataugeant comme un vrai néophyte. Et l'eau tombait toujours, et toujours sans pitié, La belle, devant moi, trottaillant en avance. Cependant, j'approchais assez sensiblement ; Vingt pas encore à faire et, vaillant d'espérance, J'allais pouvoir tenter l'attaque ouvertement.

Quelle était cette femme ? était-elle jolie ? Un voile trop épais m'empêchait de savoir ; Je commettais peut-être une insigne folie. Et la suivant ?...

Soudain, sur le bord du trottoir Pour relever sa jupe, elle s'arrêta net. M'approchant aussitôt... (que n'ai-je pu me taire !). Je lui coulai tout bas un propos indiscret.



Son voile se leva..... C'était ma belle-mère !

Jules CARDON.

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER.

Avec les étranges gouvernants que notre république a le bonheur de posséder il faut vraiment s'attendre à toutes les surprises.

Il y a moins de quinze jours, M. Hérisson, aux applaudissements de tous, faisait entendre d'inattendues déclarations au sujet des prérogatives appartenant à l'industrie privée en matière d'exploitation de chemins de fer.

Chacun, non sans raison, déduisait du discours de l'honorable ministre la preuve qu'enfin, en ce qui concerne cette exploitation, le gouvernement avait fini par se rallier à l'avis de tous les hommes compétents. On en concluait, avec quelque apparence de vérité, que désormais la toujours dangereuse aventure d'une extension du réseau de l'Etat pouvait être regardée comme définitivement écartée.

Les lignes nouvelles, dont la construction et l'exploitation par l'Etat reviennent si cher aux contribuables, allaient-elles être confiées à de petites sociétés locales, à de nouvelles compagnies à créer, ou bien aux sociétés existantes ? C'étaient là comme on voit, de graves et importantes questions à élucider, mais l'opinion publique avait enfin gain de cause, les finances de la France n'étaient plus compromises de ce chef et un principe était d'ores et déjà admis et solennellement reconnu, celui de l'appel à l'industrie privée.

Maintenant qui expliquera par quel étrange revirement d'idées le gouvernement, à moins de quinze jours d'intervalle, a pu soutenir deux programmes aussi différents, celui qu'exposait M. Hérisson à la séance d'ouverture de la Commission extra-parlementaire et celui qui résulte du projet de loi déposé à la Chambre par le même M. Hérisson.

Par ce projet, M. le ministre demande à être autorisé à procéder au fur et à mesure des besoins à l'acquisition du matériel roulant, du mobilier des gares, de l'outillage et des approvisionnements nécessaires à l'exploitation des lignes non concédées, dont les travaux d'infrastructure et de superstructure sont entrepris aux frais de l'Etat, ainsi que des lignes rachetées en dehors de la loi du 16 mai 1878.

L'exposé des motifs explique qu'il s'agit d'assurer, le cas échéant, l'exploitation pour le compte de l'Etat, de 14,000 kilomètres de chemins de fer.

Enfin pour compléter le coup de théâtre auquel le ministère des Confiseurs nous fait assister, la note suivante paraissait il y a deux jours dans les journaux du matin, sous ce titre « menaçant » : *Le Rachat de l'Orléans* :

« La sous-commission financière des chemins de fer s'est réunie hier à quatre heures. M. Ménard, secrétaire de la sous-commission, a donné lecture d'un travail qui a pour but de rechercher quelles seraient les charges qui pèseraient sur le Trésor au cas du rachat de la compagnie d'Orléans. Il en résulte que le rachat de cette compagnie exigerait une annuité de cent millions. Il est vrai que cette dépense serait largement compensée par les recettes.

« M. Gaye a été chargé de rédiger un rapport d'après le travail dont M. Ménard a donné lecture. »

Après cela il sera peut-être difficile de reconnaître à M. Hérisson un bien grand esprit de suite dans les idées.

Cette étude des résultats financiers d'une opération de rachat qu'on déclare ne pas vouloir effectuer est tout au moins singulière et la sous-commission pourrait mieux employer son temps.

Malgré tous les exemples que nous en ont fournis nos hommes d'Etat, on a grand peine en France à s'habituer à l'étrangeté du spectacle que nous offrent ces politiques pensant noir le matin et blanc le soir. Eh bien c'est encore une habitude qu'il faudra prendre et désormais tablant sur la mobilité de leurs opinions, ne plus s'étonner de la persistance de l'atonie des affaires, ainsi que de la faiblesse de nos fonds d'Etat.

Devant les — incertitudes — budgétaires il avait été convenu, et de la façon la plus expresse, que pour les lignes visées par le projet de loi cité plus haut, lignes comprises dans le programme Freycinet, aucune solution définitive n'interviendrait sans une discussion approfondie

du régime convenant à l'ensemble de nos chemins de fer.

Le ministère, pour qui cette convention n'est plus qu'à l'état de lettre morte, n'osait encore, devant la résistance opposée au rachat par l'opinion publique, résoudre ouvertement cette grave question de l'exploitation par l'Etat de toutes les lignes nouvelles.

Qu'a fait alors M. Hérisson ? Pour satisfaire certaines impatiences de quelques uns de nos éminents législateurs, il a préféré tourner délicatement la question et — sous la forme déguisée d'une simple autorisation de dépenses complémentaires sans grande importance — il espère arriver à son but et se faire donner, par la même loi, pleins pouvoirs pour exploiter également les lignes qui — pour un motif quelconque — viendraient à être rachetées — en dehors de la loi du 18 mai 1878.

Ce qui démontre encore mieux le manque de franchise de l'acte du ministre ce sont les motifs de son projet de loi, en contradiction formelle avec les faits les plus connus. Selon ces motifs le gouvernement mettrait simplement à exécution des engagements antérieurs contractés en vertu des décisions des Chambres. Cela pourrait être vrai si la question de l'exploitation n'avait pas toujours été réservée. Or, comme le disent si bien plusieurs de nos confrères, même en ce qui touche le réseau de l'Etat, constitué par la loi du 18 mars 1878, il a été formellement déclaré à l'occasion de cette loi et du décret du 24 mai, que l'exploitation par l'Etat ne serait qu'une mesure provisoire et qu'elle n'engagerait aucun principe.

M. Freycinet, dans son rapport du 24 mai, déclare, en effet, qu'il ne s'agit de créer qu'— un état provisoire, — que les traités que le conseil d'administration pourra passer, avec l'assentiment du ministre, pour l'exploitation partielle ou totale des lignes, seront provisoires et ne pourront engager la volonté du Parlement.

De son côté, M. Papon, le 15 novembre 1881, rappelait que M. Sadi-Carnot avait dû à trois reprises différentes, solliciter de la commission l'autorisation provisoire de faire exploiter ces lignes.

Enfin, le sous-secrétaire au département des travaux publics, M. Baihaut, écrivait le 30 mai 1882 :

« La situation incertaine et transitoire » où se trouvent encore aujourd'hui nos » entreprises de voies ferrées ne saurait » se prolonger d'avantage, et votre com- » mission actuelle n'accepterait point » comme sa devancière une politique » d'attermolement... »

Aussi, la loi rendue à la suite de ces déclarations, disait-elle que, en attendant qu'il soit statué sur les bases définitives du régime auquel seront soumis les chemins de fer construits par l'Etat et non concédés, le ministre est autorisé à assurer l'exploitation provisoire de celles des lignes etc...

Donc, une loi a déclaré formellement qu'il devait être préalablement statué sur les bases définitives du régime des chemins de fer, et qu'à cette condition seule et à titre provisoire, l'Etat recevait l'autorisation d'acheter du matériel roulant et d'exploiter les lignes nouvelles.

Aujourd'hui, sans que ces bases aient été encore fixées, alors que le Parlement est saisi de l'étude du problème, le ministère, d'une façon détournée, vient résoudre *pro prio motu*, et au gré de ses fantaisies cette importante question, en cherchant à se faire accorder une autorisation générale d'achat de matériel et de mise en exploitation, véritable blanc seing qu'il espère arracher à la Chambre.

Au milieu de ces étranges contradictions, de ces oublis d'engagements pris, de lois votées et de déclarations faites, il nous reste toutefois une consolation, c'est qu'étant donné la fragilité des ministères, il y a lieu d'espérer voir le projet de loi que vient de présenter le Cabinet subir comme ses pareils...

..... L'étrange destin Et que Rose il vivra ce que vivent les roses L'espace d'un matin

DIOGÈNE le plus indépendant des journaux financiers. — Renseignements sérieux grat. aux abonnés. Timbre p. rép. aff. PARIS, 9, rue Notre-Dame-des-Victoires

PLACEMENT SÉRIEUX Plus-value certaine

A VENDRE à 15 minutes de la gare de Gagny et 10 minutes de la Marne, au bas du plateau d'Avron.

TERRAINS

de toutes contenances depuis 1 fr. 25 le mètre jusqu'à 3 fr. FACILITÉS DE PAIEMENT Terre de jardin première qualité. Jamais d'inondations à redouter.

S'adresser à Diogène tous les jours de 3 heures à 5 heures, excepté le dimanche.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

Crédit Foncier de France. — Le Crédit foncier cote 1,350. Le mouvement des prêts hypothécaires et communaux est toujours très actif et de plus hauts cours sont à prévoir. Les placements en obligations foncières 4 0/0 ont pris une importance considérable. L'épargne tend de plus en plus à revenir aux valeurs qui lui assurent un repos complet. Les obligations du Crédit foncier réunissent au plus haut degré les qualités qu'on exige aujourd'hui des véritables valeurs de portefeuille.

Dans sa séance hebdomadaire du 6 décembre, le conseil d'administration du Crédit foncier a autorisé pour 9,500,000 fr. de nouveaux prêts, dont 9,250,000 fr. en prêts fonciers et 250,000 fr. en prêts communaux.

Banque centrale de crédit. — Marche lentement sans s'occuper des diverses fluctuations du marché. On s'attend à voir avant peu le cours de 600,

MAISON DE CAMPAGNE meublée ou non, à louer de suite dans un village très pittoresquement situé au milieu des bois, près Montfermeil (Seine-et-Oise). Rez-de-chaussée, deux étages, combles habitables : 2 cuisines, plusieurs chambres de maître, poêle chauffant, plusieurs pièces, étuves, grands salons, salles à manger, cabinets de toilette, salle de billard, tir.

PARC D'UN HECTARE, clos de murs, arbres de haute futaie, grandes pelouses, rivière anglaise, kiosques, potager, maison du jardinier, 2 pièces, écurie pour deux chevaux, remise pour 2 voitures, basse-cour, cabanes à lapins, caves, celliers, buchers, puits, citerne. Sortie sur les champs, facilité de pêche, dans étang privé très poissonneux. Chasses particulières sur le territoire de la commune. Excursions très pittoresques à proximité. Communications faciles avec Paris, chemins de fer du Nord et de l'Est, 30 trains par jour.

Prix très modéré

PAVILLON à LOUER dans la même localité. Rez-de-chaussée, salle à manger, deux cuisines et cave. Premier étage : deux chambres à coucher et salle de billard. Jardin fruitier clos de mur, grange. Facilité de pêche.

350 francs par an

S'adresser à Diogène, 9, rue N.-D.-des-Victoires tous les jours (dimanches et fêtes exceptés) de 3 à 5 heures

LE JOURNAL DES

TIRAGES FINANCIERS

(11e Année)

PARIS

18, rue de la Chaussée d'Antin, 18

PROPRIÉTÉ DE LA

Société Française Financière

(Société anonyme)

Capital : 25 millions de fr.

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes d'Actions et d'Obligations. — Très complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. — Cours des valeurs cotées officiellement et en banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles et des valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc. L'Abonné a droit : Au paiement gratuit de coupons. — A l'achat et à la vente de ses valeurs sans commission.

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC par AN

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

MARCHÉ DE MARSEILLE.

Marseille, 15 décembre 1882.

Marché plus animé. Le disponible étant toujours rare, il s'est fait quelques achats à livrer prochainement et les vendeurs tiennent les prix plus fermes comme suit :

Nous cotons :

Disponible :

Table listing various cotton grades and their prices, including Berdianska, Irka Odessa, Red-Winter, Pologne, Irka Nicolaïeff, Azima Taganrock, Danube, Bargas, Bessarabie, Dédéah tendre, Varna tendre, Taganrock dur, Berdianska, Rodosto, Horani, Noursi, Jaffa et Tripoli dur, Bombay dur, Dédéah, Lattaquier, Tuzelle d'Oran, Dur d'Alger, Dur de Bône ou de Philippeville.

Désignation décembre, arrivée jusque fin février ou sur 3 mois de janvier.

Table listing various cotton grades and their prices, including Berdianska, Marianopoli, Irka Odessa, Nicolaïeff, Irka Nicolaïeff, Bombay blanc Diaper, Calcutta blanc, Redwinter, Bargas, Varna, Salonique rouge, Azow tendre, Danube, Bombay dur, Taganrock durs, Berdianska, Durs de Bône ou Philippeville.

GRAINS GROSSIERS :

Table listing various grain products and their prices, including Avoina Russie ou Danube, Avoina Russie ou Danube livr. janvier, Avoina Samsoum, Mais Danube, Mais de Varna livraison, Mais de Varna livraison courant mois, Mais blanc de la Plata disponible, Orges Dardanelles, Orges de Russie.

REVUE HEBDOMADAIRE

BLES. — La température qui paraissait remise samedi dernier, est redevenue mauvaise. La pluie et la neige ont été fréquentes avec abaissement du thermomètre. La culture — et surtout celle du Nord — désire vivement qu'avec le renouvellement de la lune, un hâle d'est vienne ressuyer les terres pour achever ses semailles et terminer l'arrachage des betteraves.

Nos marchés de province sont dans l'ensemble assez bien garnis. La vente reste généralement très difficile, excepté cepen-

dant sur quelques points du Nord, où les belles qualités ont été l'objet d'une faveur d'environ 0.50. La meunerie limite, par continuation, ses achats de blé, puisque l'élévation des eaux a pour conséquence le chômage de nombre d'usines.

Les arrivages dans nos ports sont assez réguliers. La vente de ces blés étrangers a été facile à prix en reprise.

Comme suite à notre revue du 25 novembre, nous relatons, d'après les documents des Douanes, que nous avons importé pendant la deuxième quinzaine novembre 613,244 hect. qui, additionnés aux chiffres de l'importation du 1er août au 31 octobre. 5,036,350 —

en élèvent le total à fin octobre à 5,709,604 — Contre en 1881-82. 4,335,082 — Contre en 1880-81. 7,807,770 — Contre en 1879-80. 8,626,848 — Contre en 1878-79. 8,191,586 —

A notre Halle mercredi, les transactions ont été des plus limitées. Les offres ont eu passablement d'importance, seuls, les blés de provenance étrangère ont été fermes; ceux de pays n'ont été que soutenus.

En Angleterre, le commerce paraît moins confiant dans l'avenir. On s'impressionne, d'une part, des stocks toujours importants; d'autre part, on s'attend dès le printemps, à des importations considérables de la Russie, de la Baltique et des Etats-Unis. Les prix en amélioration depuis une quinzaine de jours, ont eu pour points d'appui une série d'achats pour le Continent. Cependant la semaine clôture sensiblement plus faible. Les détenteurs résistent de leur mieux au courant de baisse et néanmoins, il leur faut faire des concessions pour vendre. Sur les marchés de l'intérieur, la nuance est aussi, généralement, plus calme et les transactions sont moins faciles.

L'importation du blé dans tout le Royaume-Uni, du 26 août au 2 décembre s'est élevée à 16,545,900 hect. contre la dernière campagne 12,931,100 — Soit en plus p. celle-ci. 3,614,800 hect.

Les quantités de blés en mer, s'élèvent aux dernières dates :

Table showing wheat quantities in destination of England and the Continent, and total for Europe.

Les quantités de farines en mer s'élèvent :

Table showing flour quantities in destination of England and the Continent, and total for Europe.

Les exportations des États-Unis dans la semaine du 25 novembre au 2 décembre ont été :

Table showing US export quantities for France, England, and the Continent.

En Belgique et en Hollande le calme a prévalu cette semaine: Anvers accuse même un peu de baisse, Amsterdam par contre est assez bien tenu.

En Allemagne, la tendance est également calme. Là comme chez nous, il s'est produit de graves inondations qui ont arrêté la plupart des moulins. — La navigation est suspendue dans la mer Baltique et dans une partie de la mer d'Azoff. Le port d'Odessa reste libre, mais, la résistance des détenteurs empêche les transactions. Ceux-ci, quoique lourdement chargés, attendront le printemps pour vendre.

Voici les cours du Froment Red-Winter n° 2 à New-York, à une semaine d'intervalle:

Table showing Red-Winter wheat prices for Dec, Jan, and Feb.

Les stocks visibles aux États-Unis ont diminué cette semaine de 73,500 hect. L'année dernière, la diminution avait été de 608,300 hect. En voici le relevé aux dates suivantes :

Table showing US stock levels for various years.

FARINES 9 MARQUES. — Notre marché, qui avec l'amélioration de la température, clôturait plus faible samedi, a débuté lundi en vive reprise sous l'action du retour de la pluie. La hausse a porté plus particulièrement sur le courant. Les fluctuations fréquentes dont il est l'objet, témoignent d'une situation de place assez mal assise. Et, les fabricants profitent de l'importante plus value pour vendre. Sur le livrable, la tendance reste soutenue, mais avec transactions moins suivies. Le défaut de corrélation entre le prix de la farine et celui du blé laisse la position, en grande partie, subordonnée à l'état ultérieur de la température. Et, en effet, si la pluie doit se continuer, la rareté relative de la farine nous vaudra des prix plus élevés; si, au contraire, le retour d'un temps plus sec venait à se produire, l'activité de la fabrication déterminerait une baisse que modérerait cependant le fait des semailles inachevées ou effectuées dans de mauvaises conditions.

RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES

Ouvertures de faillites.

Mariés Dubois, voituriers, à Champagne, Saint-Didier-au-Mont-d'Or. Juge-commissaire, M. Trouttet. Syndic, M. Canavy. Jugement du 23 novembre 1882.

Le gérant : L. BOURGEON.

Imprimerie L. BOURGEON, rue St-Paul, 35-38.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE LYON

Constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce

ABRÉVIATIONS: N nominal. — M manque. — S. C. sans cours. | Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil.; pour les spiritueux, à l'hectolitre et entropôt, et hors barrières pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

Lyon, le 15 Decembre 1882.

Main table of commodity prices including grains, oils, and various goods, with columns for description, unit, and price.